



Projet AGIRE : Actions collectives, engagements de proximité et gestion des déchets en région Centre-Val de Loire (2018-2021)

Financé dans le cadre de l'appel IR par la région Centre-Val de Loire

Responsable scientifique UMR CITERES : Patrice Melé

Autres participants Université de Tours : Claudia Cirelli, Dominique Bachelard, Fabrizio Maccaglia, Corinne Manson, David Violleau.

Partenaire académique : MSH Val de Loire, CNRS, Université de Tours, Université d'Orléans.

Partenaires non académiques : ADEME, Agglopolys, Touraine Propre.

Objectifs

Ce projet s'inscrit dans le contexte du transfert de compétence de la planification de la gestion des déchets à la région Centre-Val de Loire. Notre réponse entend contribuer à l'intérêt régional exprimé sous la mention ENV-7 Déchets : « Freins, leviers et méthodes pour faire adhérer les populations aux mesures et aux installations ». Les pratiques individuelles sont une cible privilégiée des travaux qui s'intéressent à la gestion des déchets ménagers. Les dispositifs susceptibles de faire évoluer les comportements, conformément à ce qui est conçu comme de « bonnes » pratiques, sont en voie de conséquence au cœur des actions d'information, de sensibilisation et de médiation mises en place par les opérateurs locaux et l'ADEME à destination des habitants et des ménages. Or, la gestion des déchets ménagers ne dépend pas seulement du comportement des usagers à l'échelle de leur domicile, mais aussi des mobilisations locales de riverains s'opposant à la proximité d'installation de traitement, de groupes qui plaident pour une autre relation sociétale au déchet ou encore de collectifs qui s'engagent dans des expérimentations locales. L'objectif central de cette recherche consiste à étudier le rôle des actions collectives et des engagements de proximité dans la mise en œuvre des objectifs de la politique régionale de gestion des déchets ménagers. Notre questionnement se focalise sur le rôle des acteurs collectifs dans la prévention et la réduction des déchets, sur leur capacité à impliquer la population, et à participer à la construction d'un contexte de confiance vis-à-vis des implantations et des politiques publiques. Nous souhaitons tester deux hypothèses directement en lien avec les politiques régionales que l'on peut formuler ainsi : (1) Une meilleure connaissance des collectifs existants et de leur rôle peut contribuer à mieux ancrer territorialement les actions publiques dans le domaine des déchets ; (2) Les effets des mesures de prévention, de réduction et l'acceptabilité de la localisation des infrastructures de gestion des déchets dépendent en partie de la capacité à construire des dispositifs d'interface avec les acteurs collectifs.

Retombées socio-économiques et environnementales

Ce projet s'inscrit dans le contexte du transfert de compétence de la planification de la gestion des déchets à la région Centre-Val de Loire. Notre réponse entend contribuer à l'intérêt régional exprimé par la mention ENV-7 Déchets : « Freins, leviers et méthodes pour faire adhérer les populations aux mesures et aux installations ». La recherche poursuit deux objectifs. Premièrement, contribuer à une meilleure compréhension des liens entre actions collectives, formes d'engagement des populations et mise en œuvre des objectifs de la politique de prévention et de gestion des déchets. Nos travaux pourront ainsi concourir au renforcement de l'effectivité des mesures de prévention et de recyclage, ainsi qu'à produire des recommandations (leçons de la recherche pour l'action publique) concernant les conditions de mise en place d'un contexte de confiance vis-à-vis des infrastructures de traitement et plus largement des politiques publiques. Deuxièmement, poursuivre une réflexion sur les effets des actions territorialisées d'information, de participation ou de concertation impliquant des associations, et sur le fonctionnement des dispositifs d'interface entre acteurs publics et acteurs collectifs. En produisant des résultats à l'échelle de la région Centre-Val de Loire, nous contribuerons à l'analyse des effets du processus régional de planification. L'utilisation de supports diversifiés

(réalisation d'un documentaire, exposition photographique) permettra d'élargir la diffusion de nos résultats à destination de différents types de publics.

Contribuer à l'analyse des modalités de mise en place d'une planification régionale dans le domaine des déchets non dangereux.

En France, depuis la loi sur l'élimination des déchets de 1992 jusqu'en 2015, l'échelle du département a été le niveau choisi pour la planification de la gestion de déchets non dangereux et pour la mise en œuvre du principe de proximité et d'autonomie. Réalisée dans un premier temps par les services de l'État, la planification départementale a été placée sous la responsabilité des conseils généraux à partir de 2005. Depuis la promulgation de la Loi NOTRe, en août 2015, cette compétence a été confiée aux conseils régionaux : un seul plan régional de prévention et de gestion des déchets doit désormais traiter de tous les flux de déchets régionaux (non dangereux, dangereux et inertes). Chaque plan régional devra à l'avenir décliner les objectifs nationaux en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, les adapter aux caractéristiques régionales et faire le lien avec les plans locaux de prévention.

Il s'agit d'un important changement d'échelle : alors que les limites départementales étaient largement dépassées par les réalités des flux de déchets et du fonctionnement des installations (Cirelli, Maccaglia 2016), penser la mise en cohérence des initiatives des EPCI en charge de la collecte et du traitement à l'échelle régionale devrait permettre une meilleure organisation du principe d'autonomie. Pour éviter que ce changement d'échelle ne soit perçu par les usagers, les associations ou les collectifs comme un éloignement des décisions des contextes locaux, il est aujourd'hui nécessaire de penser les modalités de mise en place d'actions multiniveaux structurées à l'échelon régional.

Cette réforme implique aussi un profond changement dans les relations entre les parties prenantes de la politique des déchets. Les travaux dans ce domaine montrent qu'un système d'acteurs à l'échelle départementale, plus ou moins structuré, s'est construit autour des phases de participation, de concertation ou des actions de suivi du plan réunissant les différentes instances impliquées dans la gestion des déchets et certaines associations (Cirelli, Maccaglia 2016). Alors que les services du département se retirent des actions liées à la planification déchets, réussir à introduire de nouvelles formes de collaboration entre les différents niveaux d'intervention et de nouvelles modalités d'échange entre un grand nombre d'acteurs institutionnels et non institutionnels devient un enjeu crucial pour les régions. Ces évolutions auront aussi un effet sur les périmètres de collaboration entre les EPCI.

Les analyses disponibles sur les processus de planification à l'échelle départementale insistent sur la diversité des pratiques et des modalités d'association du public aux décisions (Plan 2d) ainsi que sur la déconnexion entre les travaux du plan et les décisions concernant les installations relevant des EPCI. Les services de la région sont aujourd'hui placés devant une grande hétérogénéité des modes et des échelles d'organisation des acteurs publics (taille des EPCI, capacité à travailler en commun), et des interlocuteurs associatifs (nombre, densité, organisation, identité d'action). En 23 ans de planification à l'échelle départementale et après 10 ans de gestion des conseils généraux, suite aux multiples tentatives pour rendre opérationnel un principe de proximité, d'autonomie et de responsabilité à ce niveau, se sont construits des réseaux locaux d'acteurs publics et associatifs qui ont développé des capacités d'échange et de collaboration. Selon les contextes locaux, les identités des acteurs et la structuration de ces réseaux sont plus ou moins fortement marqués par des épisodes de conflits, de controverses ou, dans certains cas, par des expériences de concertation et de participation. On peut penser que le retrait du conseil départemental pourra reconfigurer les rapports entre parties prenantes et rendre possible des alliances entre acteurs associatifs à l'échelle régionale, et, dans certains cas, permettre de sortir d'un jeu d'acteurs marqué par des tensions héritées de précédents conflits.

La région Centre-Val de Loire est actuellement engagée dans ce processus. Après une étude de préfiguration réalisée en juillet 2016, un marché public d'étude a été lancé en novembre 2016 pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets, pour la réalisation de l'évaluation environnementale et enfin pour la mise en œuvre d'une « participation citoyenne ». La réalisation du plan devrait commencer en mars 2017 pour une approbation en juin 2019, avec une participation organisée en deux moments une phase « de

sensibilisation et d'acculturation sur les déchets et l'économie circulaire » de mars à juin 2017 et une phase de « mise en débat des enjeux, orientations et actions proposés par le plan » de juin à octobre 2017. Par ailleurs l'enquête publique devrait avoir lieu en mars 2019.

Notre projet, s'il est approuvé, pourra débuter au deuxième semestre 2017 pour terminer à la fin de l'année 2020. Il se déroulera donc dans le contexte de relance du débat sur les objectifs, moyens et impacts de la politique de prévention et de gestion des déchets à l'échelle régionale. Non seulement les associations, les collectifs d'habitants et le public en général seront conviés à des réunions et à des échanges sur les principes de la politique des déchets, mais ils seront incités à débattre des objectifs du plan. Les associations occupent une place particulière dans les évolutions d'une politique des déchets qui affiche des objectifs ambitieux de prévention et de réutilisation. Par ailleurs, la volonté de mise en place d'une économie circulaire implique de nouveaux comportements des populations mais aussi une nouvelle place pour des actions réunissant des acteurs publics, associatifs et privés.

Notre projet ne pourra démarrer qu'après la phase de « participation citoyenne », toutefois nous tenterons de suivre et d'observer les dispositifs mis en place à cet effet. Par la suite, nous pourrons analyser la réception des modalités d'information, de participation et de concertation adoptées ainsi que leurs effets sur la construction d'un référentiel commun autour des objectifs de la politique de prévention et de gestion des déchets.

Cette relance du débat, dans le double contexte, d'une part, d'une évolution institutionnelle qui produira des recompositions dans les relations entre les acteurs de la politique des déchets et, d'autre part, d'une évolution rapide des objectifs et des modalités des actions publiques, renforce la pertinence de notre proposition et l'importance de ses apports pour l'analyse d'un des principaux domaines des politiques environnementales.

Interroger la place des actions collectives dans la politique de prévention et de gestion des déchets

Les apports de la recherche en sciences humaines et sociales pour la compréhension des changements de comportement ou pour la construction de la confiance dans les politiques publiques environnementales sont le plus souvent focalisés sur l'analyse des pratiques des individus, sur les actions individuelles ou, à l'inverse, sur la façon dont à l'échelle d'une société se construisent des normes ou des règles de comportement qui peuvent constituer des freins culturels ou des contraintes sociales. Ce constat développé dans un ouvrage récent de l'ADEME (2016), conduit à des recommandations sur l'articulation des outils et des échelles d'action, depuis l'individu jusqu'à la construction de référentiels sociétaux. Dans le domaine des déchets, les individus et les ménages occupent une place centrale dans les actions d'information et de médiation mises en œuvre par les opérateurs locaux et l'ADEME à différentes échelles.

Or, la gestion des déchets est un domaine de la politique environnementale qui suscite aussi de nombreuses mobilisations locales : riverains qui s'opposent à la proximité d'installations de traitement, associations environnementalistes qui plaident pour une autre relation sociétale au déchet, groupes qui engagent des expérimentations locales, plus ou moins connectées aux objectifs de la politique nationale de réduction à la source et de recyclage.

L'histoire de la politique de gestion des déchets a été marquée par le poids des oppositions des riverains d'abord aux décharges, puis, à partir des années 1990, à la tentative de généraliser l'incinération comme mode d'élimination des déchets ultimes. La question de la localisation ou de l'extension des infrastructures constitue un domaine où se donne à voir, d'une manière exacerbée, le paradoxe du maintien de situations conflictuelles malgré une plus grande ouverture des décisions et la mise en place de procédures d'information, de concertation et de participation (Bobbio, Melé, Ugalde, 2016) . L'extrême complexité de la construction des conditions de localisation de ces infrastructures constitue un défi majeur pour la mise en place des politiques de gestion et traitement des déchets dans pratiquement tous les contextes. Alors même que les modalités de contrôle des impacts, les normes et la transparence des procédures se sont considérablement affinées, il s'agit d'un domaine dans lequel, le blocage des décisions perdure. Dans le cadre de nouveaux équipements, le plus souvent les opposants l'emportent malgré les tentatives de construction de « coalitions de projets » sur la base d'accords politiques ou de processus de concertation (Bobbio, Melé, Ugalde 2016). Dans certains cas, le blocage des projets a permis ou rendu nécessaire la mise

en place d'un débat remettant en discussion localement les objectifs de l'action publique en matière de déchets. Ces controverses ont fortement marqué les situations locales, par leur intensité et leur durée, mais aussi parce qu'elles ont permis l'émergence de nouveaux acteurs collectifs qui souhaitent être entendus et déclarent, le plus souvent, vouloir rester vigilants malgré l'abandon des projets. Dans certains cas, ces acteurs ont la capacité de dépasser les oppositions aux infrastructures pour se construire comme interlocuteurs d'un débat en amont sur la prévention et le recyclage. Les conflits ont marqué fortement certains contextes locaux et départementaux de la région Centre-Val de Loire. Rappelons ici simplement le blocage du projet d'incinérateur de Tours en 2004 et, plus récemment, 2014, l'annulation par le tribunal administratif de la révision du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Indre à la suite du recours d'une association s'opposant à la focalisation du plan sur la poursuite de l'enfouissement à Chatillon-sur-Indre.

Or, les politiques publiques ont évolué rapidement dans le sens de la prévention et de la diminution des déchets produits, pour intégrer des obligations de réduction et de valorisation. La directive européenne de 2008, transposée en droit français en 2010, impose des obligations en matière de réduction et de traitement des déchets, et encourage leur valorisation sous diverses formes. Les dispositions issues du « Grenelle de l'environnement » vont plus loin et introduisent des limitations de création de nouvelles capacités d'élimination. Quant à la loi de 2015 sur « la transition énergétique pour une croissance verte », elle instaure de nouveaux objectifs quantitatifs de réduction, d'augmentation du tri à la source et de la valorisation matière pour les déchets organiques, et prévoit la généralisation de la tarification incitative. Ces éléments définissent aujourd'hui la politique régionale de prévention.

Sur l'ensemble de ces objectifs, des associations ou des collectifs d'habitants sont susceptibles d'être mobilisés, pour leur rôle de traducteur des politiques publiques vers différents types de populations, pour leur capacité à territorialiser des actions et des expérimentations que ce soit sur la récupération ou la réutilisation de certains matériaux, sur la mise en place d'expérience de compostage collectif, sur l'appui à la tarification incitative. Si les refus de la proximité des installations n'ont pas disparu, si les expérimentations locales peuvent susciter des oppositions (en particulier la tarification incitative), les acteurs collectifs impliqués dans le domaine des déchets semblent être aujourd'hui plus nombreux et plus diversifiés et entretenir des relations plus complexes avec les pouvoirs publics. Les groupes mobilisés peuvent revendiquer un rôle de lanceur d'alerte, de surveillant des risques et des nuisances, d'éclaireur participant à la diffusion d'innovations et d'expérimentations, et même de conseils aux collectivités locales ou aux acteurs économiques.

Notre recherche ne propose pas de revenir sur l'analyse de la conflictualité liée aux infrastructures, mais plutôt de s'intéresser, d'une part, à l'ensemble des acteurs collectifs non institutionnels qui aujourd'hui manifestent un intérêt pour la question déchets et mettent en place des actions en lien avec la prévention, le recyclage et le traitement, et, d'autre part, aux relations entre ces acteurs et les politiques publiques.

Les formes d'engagement autour de la question des déchets semblent avoir évolué dans la société française : requalifié dans le cadre des politiques environnementales, le déchet n'est plus seulement un rebut à éloigner, mais aussi une matière pouvant faire l'objet d'une valorisation, qui peut être support d'un acte « citoyen et environnemental ». Par ailleurs, la question de la responsabilité individuelle et collective sur les déchets produits est aujourd'hui plus présente. Des militants du recyclage, de la réutilisation sont apparus, connectant directement la question de la relation au déchet avec celle de l'environnement et du développement durable et de la revendication assumée d'un « autre » mode de vie, d'une « transition écologique et énergétique » ou justifiant leur intervention en termes de promotion de « l'économie circulaire ».

En première analyse on peut identifier des collectifs très différents : associations environnementales agréées, associations de consommateurs, associations de protection de l'environnement locales, collectifs locaux construits contre un projet, associations caritatives ou d'insertion, associations souhaitant inciter au réemploi dans leur domaine d'activité, groupes locaux organisant le compostage collectif parfois en lien avec des jardins partagés, associations de quartier ou de copropriété, etc.

En se centrant sur l'analyse et l'identification des différentes formes d'action collectives et d'engagement de proximité, notre projet se focalise donc sur une dimension aujourd'hui

fondamentale pour la mise en œuvre de la politique de prévention et de gestion des déchets. Une meilleure compréhension des relations des associations à l'action publique, de leur capacité d'accompagnement ou d'opposition aux objectifs de la politique des déchets, ainsi que l'étude des dispositifs d'interface entre actions publiques et collectifs engagés, constituera un apport de notre projet.

Une recherche menée en partenariat avec des acteurs publics

Pour la mise en œuvre des objectifs de la recherche mais aussi pour assurer une bonne interaction entre le monde de la recherche et celui de l'action publique, ce projet s'appuie sur un laboratoire de recherche l'UMR CITERES, CNRS, Université de Tours, sur la Maison des Sciences Humaines Val de Loire, CNRS, Université de Tours et d'Orléans et sur des partenaires non académiques impliqués à différentes échelles dans la réflexion, l'incitation ou la mise en œuvre des objectifs des politiques de prévention et de gestion des déchets :

L'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, est l'opérateur de l'Etat pour la mise en œuvre des politiques publiques devant conduire à une transition écologique et énergétique. L'ADEME diffuse et accompagne des expérimentations et bonnes pratiques avec des actions en direction des collectivités locales, des acteurs socio-économiques et des habitants. La participation de l'ADEME à la recherche repose sur ses compétences en termes de connaissance des acteurs à l'échelle de la région, de réflexions prospectives et d'analyse des modalités d'actions publiques. La direction Centre Val-de Loire, partenaire du projet, participera directement à la recherche et au comité de suivi du projet, en concentrant son apport sur l'analyse du rôle des associations sur les domaines de la prévention, de la tarification incitative et de l'économie circulaire. De plus, dans un second temps, des actions complémentaires de recherche et de valorisation pourront être envisagées avec les services chargées, au niveau national, de la recherche dans le domaine des déchets pour élargir la réflexion à d'autres contextes régionaux ou à des expérimentations internationales.

Agglopolys, la communauté d'agglomération de Blois, regroupe aujourd'hui 48 communes. Dans le processus de coopération intercommunale autour de la ville de Blois la question des déchets occupe une place particulière. De 1963 à 1999 a fonctionné un syndicat intercommunal à vocation multiple pour la collecte des déchets, dont les compétences et le périmètre ont par la suite été élargis et qui s'est transformé en communauté de commune en 1999 puis en 2003 en communauté d'agglomération, qui a fusionné en 2012. Aujourd'hui Agglopolys dispose de la compétence sur la collecte et mène en collaboration avec Val Eco, syndicat mixte qui prend en charge le traitement, des actions de prévention. Pour notre recherche, ce partenariat avec la direction déchets d'Agglopolys permettra de disposer de l'apport, des expériences et compétences d'acteurs directement impliqués dans la relation avec les populations et les collectifs mettant en place des actions de préventions.

Touraine Propre, EPCI qui regroupe Tours (Plus), les communautés de commune du Val de l'Indre, de l'Est Tourangeau, du Vouvillon, Loches développement, le SMITON d'Amboise, le SMIOM de Couesmes, est une structure originale. Il s'agit d'un syndicat d'étude, dont l'objectif est de contribuer à la mise en place à l'échelle de l'Indre-et-Loire des objectifs de valorisation du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux. Issu des réflexions sur la valorisation énergétique, il prolonge l'action du SIPEPIOM (Syndicat Intersyndical pour l'Etude et la Programmation de l'Incinération des Ordures Ménagères) Touraine Propre a aujourd'hui élargi ses actions sur la prévention et la réduction à la source, la valorisation matière, grâce au tri et au recyclage, et la valorisation organique, grâce au compostage. Cette structure contribue aussi aux échanges d'expériences entre ses membres. Pour notre recherche, Touraine Propre contribuera, à partir de sa grande connaissance des acteurs locaux, à la recherche d'information et à l'analyse de la place des associations et constituera un relais vers ses adhérents.

La réalisation des activités de recherche en étroite collaboration avec ces partenaires et les échanges au sein d'un comité de suivi pourront à la fois garantir la bonne réalisation de l'identification et de la caractérisation des acteurs collectifs et de leurs liens avec les pouvoirs publics, mais aussi le choix et la réalisation des études de cas. De plus, les partenaires non académiques participeront à la mise en débat des résultats de la recherche et à leur transfert, sous formes de leçons de la

recherche pour l'action publique, vers les acteurs des politiques publiques de prévention et de gestion des déchets.

Contexte scientifique et problématique

La recherche en sciences sociales sur la gestion des déchets est un domaine dans lequel l'UMR CITERES dispose d'une expertise reconnue. Plus spécifiquement cette question a été traitée par les chercheurs du laboratoire impliqués dans ce projet sous trois angles : (1) d'abord celui de l'étude des situations de conflit liées à la localisation d'infrastructures de traitement (Cirelli, 2013 ; Melé, 2011), puis plus spécifiquement sur les relations entre mobilisations locales et participation (projet DESCRI, Cirelli, 2016)*, (Bobbio, Melé, Ugalde, 2016) (2) ensuite celui de la place des processus de planification territoriale (projet PROXITER ; Projet PLAN 2D) et des injonctions à la proximité (Cirelli, Maccaglia, 2015) (3) et enfin celui de la réflexion sur la nouvelle place du déchet dans les sociétés contemporaines et, plus particulièrement, sur le rôle des récupérateurs « informels » dans les pays du Sud (Cirelli, Florin, 2015)

Nos travaux sur les modalités de localisation des infrastructures de traitement ont montré les difficultés de l'ouverture de la décision dans ce domaine d'intervention. Les conflits aboutissent souvent aux blocages des projets, même si, dans certains cas, ils permettent un débat local sur la mise en œuvre de la politique locale des déchets. Nous avons mis en évidence une double déconnexion : d'abord entre la planification territoriale et les choix de localisation des infrastructures, et, ensuite, entre les décisions d'implantation des infrastructures et les populations concernées (Bobbio, Melé, 2016).

Contribuer aux travaux sur le rôle des actions collectives dans le domaine de l'environnement

En tenant compte de ces antécédents, le projet AGIRE permettra d'apporter des éclairages sur des phénomènes qui constituent des enjeux pour l'action publique mais aussi des enjeux scientifiques pour la recherche sur la place des acteurs non institutionnels dans la mise en œuvre des politiques environnementales. En effet, ce projet nous permettra d'élargir le regard par rapport à nos travaux antérieurs en intégrant les formes d'engagement dans des actions collectives qui contribuent à mettre en débat les modalités de la gestion des déchets et qui - en même temps - participent directement à la prévention, à la réduction et à la diffusion auprès des populations des impératifs liés à la nouvelle façon d'envisager la responsabilité individuelle et sociétale par rapport aux déchets.

Dans un contexte de mutation des modalités de l'engagement, liées aux transformations du militantisme et à la nouvelle place de l'individu vis-à-vis des collectifs institués (Ion, 2001), à l'essor de la question environnementale comme valeur et cadre pour l'action publique (Lascoumes, 1994) et à la nouvelle place occupée par la proximité (Bourdin et al., 2006), la question des déchets semble à la fois emblématique et fortement spécifique. En effet, alors que pendant longtemps la cause environnementale semblait plus directement structurée autour de la protection des milieux naturels, l'intérêt pour le domaine des déchets pouvant alors apparaître comme sectoriel, ou concernant principalement les résidents affectés par la proximité des infrastructures, tout se passe comme si de nouvelles formes d'engagement accompagnaient la nouvelle place du déchet dans la société et dans les politiques publiques. Aujourd'hui lié à la transition écologique, l'engagement sur la question des déchets semble devenir un marqueur des volontés d'intégrer la question environnementale dans les pratiques quotidiennes, une façon de « s'engager autrement » pour contribuer à la construction de « nouveaux modes de vie durable » (Bourg et al.2016).

Nos travaux sur des mobilisations d'opposants nous ont conduits à souligner l'importance de saisir ensemble les moments de conflit et ceux de participation comme configurant la mise en débat local des projets. L'analyse du devenir des groupes mobilisés sur des engagements de proximité montre aussi l'existence de différentes formes de « montée en généralité ». Ce modèle, qui implique un ancrage stratégique dans des valeurs pour élargir le concernement (Trom, 1999), a pu être remis en cause par certains de nos résultats qui montrent que les ressorts des engagements des riverains sont multiples et aussi la grande diversité des collectifs mobilisés contre des infrastructures. On outre, on observe parfois des processus différents, de « descente en particularité », pour des militants ou des associations généralistes qui trouvent dans une situation localisée l'occasion de construire des alliances et un rapport de force. Il convient aussi de saisir les situations de mobilisation sur un temps long, certains habitants mobilisés à l'origine contre une infrastructure peuvent poursuivre leur engagement en mettant en œuvre des expérimentations en faveur d'une réduction

des déchets ou du recyclage. Certaines expérimentations pouvant être appuyées par des acteurs publics. Il n'est donc plus possible d'envisager les choses uniquement à partir de l'opposition entre l'action des pouvoirs publics et les positions de groupes de protestataires, les frontières étant souvent remises en cause (Dupuy, Halpern, 2009).

Si les groupes mobilisés peuvent être décrits comme des « surveillants extérieurs » (Lascoumes, 1999) jouant un rôle de veille sur les modalités de la mise en place de la planification, sur les conditions de réalisation des infrastructures, contribuant à la construction d'une vigilance sur les projets, d'autres groupes (parfois il peut s'agir des mêmes), participent aussi à des actions de sensibilisation, d'éducation, d'expérimentation ou d'innovation qui semblent avoir un rôle croissant dans l'élaboration et la diffusion de (nouvelles) solutions de prévention ou de réduction des déchets (compostage partagé par exemple). D'autres collectifs encore, assument un rôle d'expert-militant et d'intermédiation entre les populations et les pouvoirs publics et peuvent dans certains cas se professionnaliser.

Analyser la spécificité de la question des déchets

La question des déchets semble présenter deux autres spécificités. D'abord, celle de l'évolution rapide des politiques publiques qui se fixent aujourd'hui des objectifs ambitieux de réduction, de réutilisation et de mise en œuvre d'une économie circulaire. Une grande partie des arguments des opposants à l'incinération des années 1990 et 2000 semblent aujourd'hui intégrés aux politiques publiques, certains groupes revendiquent même ce rôle de précurseurs des changements sociétaux et des politiques publiques. L'objectif « Zéro déchet » est aujourd'hui, à la fois, soutenu par un programme de l'ADEME et porté par des associations comme symbole d'une transition radicale. Par ailleurs, le domaine des déchets est un domaine où la participation de la population est au centre du fonctionnement du système de prévention et de gestion, les habitants sont invités à s'impliquer pour réduire la quantité de déchets rejetés contribuant à développer une économie de la réutilisation et du recyclage. La promotion de ce schéma circulaire s'accompagne d'injonctions auprès des habitants pour assumer une responsabilité vis-à-vis de leurs déchets, à prendre en charge à la fois la question de la réduction, du tri et du réemploi, et ainsi contribuer à l'internalisation de ce qui avait été auparavant externalisé (Barbier, 1996, Hurand, 2014).

Pour certains groupes mobilisés qui affichent assumer cette responsabilité celle-ci s'accompagne souvent de la revendication de droits (Cirelli, 2016) : droit de regard ou de parole sur des décisions et des mesures qui concernent leurs cadres de vie ou sur les freins aux innovations qu'ils portent. Autour des installations, les associations sont convoquées pour leur savoir d'usage (Sintomer, 2008), mais elles revendiquent plus largement un savoir de proximité (Cirelli, Rocher, 2013) développé grâce à la condition de riverains, et demandent un meilleur fonctionnement des instances auxquelles elles participent (CLIS par exemple). La posture du citoyen-riverain (Fourniau, 2008) est aujourd'hui couplée avec celle d'une citoyenneté environnementale multi-niveau et d'une citoyenneté « étendue à la prise en charge des choses » (Barbier 1996).

Ouvrir le regard sur la diversité des formes d'engagement

Au-delà du seul domaine des déchets notre projet s'inscrit et se nourrit de travaux sur les formes d'engagement sur des questions environnementales. Il existe une ample littérature scientifique qui étudie la place des associations dans le domaine de l'environnement. Une des leçons pour notre projet des programmes de recherche sur la dynamique associative (Blais, Gillio, Ion, 2001) est de nous conduire à insister sur l'importance de sortir d'un cadre traditionnellement délimité à partir d'une opposition entre pouvoirs publics et structuration de la société civile, qui conduirait à penser un « fait associatif autonome » (Micoud, 2000) à éviter d'essentialiser les associations comme acteurs collectifs saisis à partir d'une identité qui préexisterait aux actions mises en place. Il semble, en effet, nécessaire d'appréhender dans le même temps, la constitution des acteurs collectifs et les actions mises en œuvre, l'acteur collectif « se constituant à travers le processus d'action collective lui-même » (Ladrière et al., 1993).

Si le statut d'association est largement utilisé, celui-ci recoupe des réalités différentes, par ailleurs des collectifs locaux peuvent exister sans statut juridique et d'autres formes juridiques peuvent abriter des actions collectives (coopératives par exemple), il est donc important de s'intéresser aux « formes organisationnelles » dans leurs diversités (Sawicki, Siméant, 2009). Par ailleurs, de nombreuses actions collectives impliquent des alliances larges entre différents types d'associations et des

groupes de riverains, qui peuvent avoir des périmètres d'action différents, (Mormont, Bertrand, 2001). Dans certains cas, des collectifs larges, porteurs d'expérimentations, peuvent s'apparenter à des « coalitions de causes » impliquant aussi des municipalités, certains représentants politiques, des acteurs travaillant au sein d'institutions publiques (Sabatier, 2010), où même à des « alliances vertes » localisées impliquant des entreprises, des riverains et des représentants des pouvoirs publics (Grolleau et al., 2008).

Les liens entre construction des politiques publiques, institutionnalisation et nouvelle place des experts et des associations de l'environnement ont été conceptualisés par Pierre Lascoumes (1994). Celui-ci proposa la notion de « transcodage » pour caractériser les traductions réalisées par les acteurs permettant de construire le domaine de l'environnement. Les acteurs qui réalisent ce travail de traduction se trouvent placés à l'intérieur des institutions publiques mais aussi à l'extérieur, au sein d'associations ou collectifs non institutionnels. Ce même processus peut être saisi à partir de la mobilisation de la notion de champ (Azuela, 2006), pour le domaine des déchets ce champ est constitué de professionnels au sein des institutions mais aussi d'experts, de militants et de groupes de riverains qui ont acquis des savoirs et compétences dans le cadre des mobilisations ou de processus de participation.

Par ailleurs, le domaine des déchets pose aussi d'une façon particulièrement nette la question des relations aux objets support de l'action - de la décharge au bio-seau en passant par le composteur - mais aussi à la matérialité même des matières, qui peuvent être requalifiés et transformés par les actions individuelles ou collectives, processus qui produisent de nouveaux collectifs (Barbier, 1996). Il nous semble nécessaire de prendre en compte les enseignements de la sociologie des sciences et des techniques qui pense les mobilisations comme des alliances ouvertes aux « non humains ». Ces travaux s'intéressent à la façon dont des humains et des non humains entrent en relation et se transforment, à la façon dont des individus se posent comme porte-parole de collectifs et enrôlent d'autres entités (idées, références, objets). Dans le vocabulaire de Michel Callon, John Law ou Bruno Latour, il s'agirait de la conformation d'un acteur-réseau. Les rencontres, « l'attachement » entre humains et non humains, la construction de collectifs produisent des configurations nouvelles (Barbier, Trepos, 2007).

Cinq principaux objectifs

Si nous focalisons notre recherche sur les actions humaines, ces considérations nous conduisent à adopter une approche et une méthodologie permettant d'une part de (re)contextualiser l'action collective analysée en partant des alliances et configurations entre acteurs pendant le cours de l'action, d'autre part, à observer les modalités de relation, d'attachement, de présence des déchets et des objets techniques et de leurs mobilisations dans l'action.

À partir de ce positionnement scientifique nous proposons de placer au cœur de la recherche cinq principaux objectifs nous conduisant à analyser :

- 1) Les ressorts des engagements dans des actions collectives à l'échelle locale et l'évolution des modes d'action et d'organisation
- 2) Les relations entre conflictualité, dispositifs de participation et formes d'engagement, ainsi que les effets des actions collectives dans la mise en débat local de la politique de gestion des déchets ;
- 3) Le rôle des actions collectives dans les relations des habitants aux acteurs publics et au droit ;
- 4) Les facteurs pouvant conditionner la réussite et la pérennité d'expérimentations locales, leurs capacités à se diffuser pour enrôler un nombre plus important de participants et leur reproductibilité ;
- 5) Les relations entre les évolutions rapides des politiques publiques de gestion des déchets et les objectifs affichés par les associations et les collectifs.

Références des ouvrages et documents cités

Autres projets de recherche de l'UMR CITERES dans le domaine des déchets

Projet DESCRI « Décider en situation de crise : gestion des déchets, conflits et concertations (France, Italie, Mexique). Financé par le programme Concertation, Décision, Environnement du Ministère de l'écologie et de l'ADEME, responsable scientifique Patrice Melé (2009-2012).

Projet PROXITER, « Dimensions territoriales des politiques de gestion des déchets : la construction d'un régime de proximité », Financé par le programme Déchets et Sociétés, ADEME, responsables scientifiques Claudia Cirelli, Fabrizio Maccaglia, (2013-2016).

Projet PLAN 2D Participation de CITERES à la recherche sur la planification départementale en matière de déchets (Plan2D) financé par l'ADEME, coordonné par Guillaume Gourgues depuis l'UMR PACTE (2013-2015).

Bibliographie générale du projet

Azuela A., 2006, *Visionarios y pragmáticos: una aproximación sociológica al derecho ambiental*, Mexico, Universidad Nacional Autónoma de México, Fontamara.

Barbier R., 1996, *Une société au rendez-vous de ses déchets. L'internalisation des déchets comme figure de la dynamique collective*, Thèse de doctorat en sociologie, École Normale Supérieure des Mines, Paris.

Barbier R., Larédo P., 1997, *L'internalisation des déchets, le modèle de la communauté urbaine de Lille*, Paris, Economica.

Barbier R., Trepos J-Y., 2007, "Humains et non-humains : un bilan d'étape de la sociologie des collectifs", *Revue d'anthropologie des connaissances*, n 1, p. 35-38.

Blais J-P., Gillio C., Ion J. (coord.), 2001, *Cadre de vie, environnement et dynamiques associatives*, Paris Actes du Séminaire Coll. Recherches, n° 132.

Bobbio L., Melé P. (coord.), « Conflit et participation, le cas des choix publics territoriaux », *Participations*, n°3, 2015.

Bobbio L., Melé P., Ugalde V., (dir.), 2016, *Entre conflit et concertation : gérer les déchets en France, en Italie et au Mexique*, Lyon, ENS Editions.

Bourdin A., Germain A., Lefeuvre M.-P., 2006, *La proximité. Construction politique et expérience sociale*, Paris, L'Harmattan.

Bourg D., Dartiguepeyrou C., Gervais C. (dir.), 2016, *Les nouveaux modes de vie durables : s'engager autrement*, Lormont, Le Bord de l'eau.

Cirelli C., 2013, "Elle était petite, elle ne se voyait pas : mobilisation et conflit autour d'une décharge en Isère", in, P. Melé, *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*, Rennes, PUR, p. 95-134.

Cirelli C., 2015, « Du déni à la mobilisation. Vivre à côté d'une décharge (le cas de Vienne, Isère) », *Ethnologie Française*, n° 3, p. 471-480.

Cirelli C., 2016, « La gestion conflictuelle des déchets en Isère : entre blocage de la décision et mobilisations locales », in, L. Bobbio, P. Melé, V. Ugalde (dir.), 2016, *Entre conflit et concertation : gérer les déchets en France, en Italie et au Mexique*, Lyon, ENS Editions.

Cirelli C., Florin B., (dir.), 2015, *Société Urbaines et Déchets, Éclairages internationaux*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais.

Cirelli C., Maccaglia F. (coord.), 2016, *Proxiter. Dimensions territoriales des politiques de gestion des déchets: la construction d'un régime de proximité*. Rapport Final APR 2012, ADEME Programme Déchets et société. Convention n° 13100C0005, UMR CITERES.

Cirelli C., Maccaglia F., 2015, « Les politiques publiques des déchets à l'épreuve des contextes locaux : la difficile territorialisation de la proximité », in : Y. Djellouli, M. Durand, C. Naoarine, *Déchets, hommes et territoires : innovations vers une économie circulaire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 217-228.

Cirelli C., Rocher L., 2013, « Savoirs citoyens en situation de conflit et de participation : le cas de la gestion des déchets », in, A. Deboulet, H. Nez, *Savoirs citoyens et démocratie participative dans la question urbaine*, PUR, Rennes.

Dupuy C., Halpern C., 2009, « Les politiques publiques face à leurs protestataires », *Revue française de science politique*, n°59, p. 701-722.

Fourniau J.-M., 2008, « Citoyen en tant que riverain : une subjectivation politique dans le processus de mise en discussion publique des projets d'aménagement », in : C. Blatrix et. al. (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, p. 68-77.

Gourgues G (coord.). 2015, *La planification départementale en matière de déchets (Plan2D). Fabrique et mise en œuvre d'une action publique*, Rapport de recherche pour l'ADEME, PACTE, AgroParis Tech, CITERES.

Grolleau G., Mzoughi N., Thiébaud L., 2008, « Les «alliances vertes » entre les entreprises et les associations de protection de l'environnement : Une réelle réconciliation ou une «instrumentalisation » réciproque ? », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 4 (4), p. 617-633.

Hurand B., 2014, « Déchets ménagers : question d'intégration », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement.

Ion J., 2001, *L'engagement au pluriel*, Saint-Etienne, Presse de l'Université de Saint-Etienne.

Ladrière P., Pharo P., Quéré L. (dir.), 1993, « La théorie de l'action dans le paradigme des sciences sociales », in, *La théorie de l'action, le sujet pratique en débat*, Paris, Éditions du CNRS, p. 9-19.

Lascombes P. 1994, *L'Eco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, Éditions La Découverte.

Melé P., 2011, *Transactions territoriales : patrimoine, environnement et actions collectives au Mexique*, Tours, PUFR.

Melé P., 2013, *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*, Rennes, PUR, 2013.

Région Centre-Val de Loire, 2016, *Etude de préfiguration à l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets de la région Centre-Val de Loire*, Synthèse juillet 2016.

Sabatier P. A., 2010, « Advocacy coalition framework », *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Science Po., p. 40-49.

Sawicki F., Siméant J., 2009, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, n°1, p. 97-125.

Trom D., 1999, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, n 4, p. 31-50.